



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 3

de la décision de la Commission relative au programme d'action annuel 2017 en faveur du Cameroun à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

Document relatif à l'action intitulée «Programme de développement économique et social des villes secondaires exposées à des facteurs d'instabilité (PRODESV)»

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme de développement économique et social des villes secondaires exposées à des facteurs d'instabilité (PRODESV) Numéro CRIS: CM/FED//040-526 Financé par le 11 ^e Fonds européen de développement	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	République du Cameroun L'action sera menée dans les régions de l'extrême-nord, du nord de l'Adamaoua, de l'est et du sud.	
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) du 11 ^e FED pour la coopération entre l'Union européenne et la République du Cameroun	
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Développement rural	Aide publique au développement: OUI ¹
5. Montants concernés	Coût total estimé: 20 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 20 000 000 EUR (7.09% de l'enveloppe A du PIN)	
6. Modalité d'aide et modalité de mise en œuvre	Gestion indirecte avec KfW	
7. a) Code(s) CAD	14030 - Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base 15112 - Décentralisation et soutien aux administrations infranationales 15220 - Dispositifs civils de construction de la paix, et de prévention et de règlement des conflits	

¹ L'aide publique au développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ».

	43030 - Développement et gestion urbaine			
b) Principal canal de distribution	40000 – Organisations multilatérales (KfW)			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
9. Programmes phares thématiques	S.O.			
10. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>ODDs principaux: villes et communautés durables (n°11) et inégalités réduites (n°10)</p> <p>ODDs secondaires: pas de pauvreté (n°1), eau propre et assainissement (n°6), travail décent et croissance économique (n°8), égalité entre les sexes (n°5)</p>			

RÉSUMÉ

L'action concerne essentiellement des zones d'accueil de réfugiés, de déplacés internes et d'autres migrants au Cameroun caractérisées par une pression sur les ressources disponibles, la cohabitation de populations autochtones et migrantes et par le risque voire l'éclatement de conflits sociaux. Dans l'objectif de renforcer la capacité d'accueil et la résilience des villes – destinations privilégiées de tous les migrants et centres des conflits sociaux émergents – l'action appuiera des villes secondaires (villes entre 10 000 et 50 000 habitants) dans les régions du Septentrion, de l'est et du sud du Cameroun pour la construction d'infrastructures publiques. Celles-ci contribueront à la fois à l'amélioration du cadre de vie et des opportunités économiques des populations sur place. Elles permettront de promouvoir la paix sociale urbaine ainsi que le développement social et économique des villes secondaires dans leur

perspective d'évoluer vers de véritables pôles de croissance économique secondaires. Le focus du PRODESV sur une approche de haute intensité de main d'œuvre (HIMO) - dans la réalisation ainsi que l'exploitation/entretien des infrastructures - aura des effets directs sur les emplois locaux. Il est également prévu un renforcement des capacités des administrations des villes, des PME et des travailleurs. Sur la base d'un processus d'identification participatif et transparent, certains types d'infrastructure promus dans le cadre de cette action contribueront également à l'adaptation aux changements climatiques. Pour un impact rapide l'action financera également des mesures d'urgence dans les villes cibles.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Le cadre de référence de la politique et de l'action gouvernementale au Cameroun est contenu dans la «Vision 2035», qui vise à faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035, et dans le document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE). Le DSCE, qui couvre les dix premières années (2010-2020) de la «Vision 2035», met l'accent sur la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'accélération de la croissance. Les domaines stratégiques clé en termes de croissance sont le développement des infrastructures, notamment des infrastructures de développement urbain, de l'habitat, d'assainissement et d'accès à l'eau potable ainsi que l'accroissement de l'offre d'emploi. En termes de gouvernance, l'approfondissement de la décentralisation est, entre autres, envisagé.

Le Cameroun s'est engagé dans un processus de décentralisation, amorcé par les lois de 1974 et confirmé en 1996 par la révision de la Constitution. Le dispositif repose principalement sur les trois premières lois de décentralisation promulguées en 2004, puis celles de 2009 sur la fiscalité locale et le régime financier des collectivités territoriales décentralisées (CTD). Ce nouveau dispositif législatif fixe entre autres, les modalités de transfert des compétences et des ressources aux CTD, les règles applicables aux régions et aux communes, les modalités d'exercice de la tutelle et les organes de suivi de la décentralisation.

La mise en œuvre de la décentralisation fait face à plusieurs difficultés, en particulier: l'insuffisance des moyens financiers propres de la plupart des collectivités territoriales (92% des communes sont incapables de s'autofinancer), l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines au niveau local et la faible capacité opérationnelle et technique des services déconcentrés de l'État à accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs objectifs de développement. Les risques liés à cette situation sont importants dans la mesure où elle fragilise les fondements de la croissance et de la cohésion sociale au Cameroun. Une nouvelle stratégie de décentralisation élaborée en 2016 est en attente d'adoption.

Les objectifs stratégiques du programme indicatif national (PIN) du 11^e FED rejoignent en particulier ceux du Cameroun, qui consistent à réduire la pauvreté et favoriser une croissance inclusive créatrice d'emplois et à développer les zones les plus pauvres et vulnérables. En l'occurrence, l'un des deux secteurs de concentration du 11^e FED, le développement rural, vise à «promouvoir un développement territorial durable et équilibré ainsi qu'une croissance économique inclusive».

Le Cameroun dispose d'une politique nationale d'urbanisation, portée par le ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat (MINHDU), intitulée « Politique nationale urbaine ». C'est un outil permettant de prévenir toutes les équations difficiles liées à l'urbanisation: les bidonvilles, l'assainissement, la promiscuité, la voirie, l'éclairage, l'espace vert, les lieux de loisirs, l'aération etc. Le projet PRODESV contribuera à dynamiser cette politique – par

ailleurs en cours de révision depuis début 2016 avec l'appui d'ONU-Habitat – en renforçant la capacité d'accueil et la résilience des villes secondaires, destinations privilégiées des migrants et potentiels centres de conflits sociaux émergents.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

D'un point de vue institutionnel, le MINEPAT est le ministère en charge de la planification, de l'aménagement du territoire et de la coordination générale des actions dans le secteur du développement. Le développement urbain couvre les domaines de compétence de deux ministères sectoriels: le MINHDU et le ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MINATD).

Les transferts de compétences de l'État aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) sont encadrés par la loi N°2004/017 du 24 juillet 2004 relative à la décentralisation. Les missions des communes portent sur le développement local et l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants. Depuis 2010, plusieurs décrets ont déjà transféré aux communes les compétences relatives aux activités qui seront développées par le PRODESV. Globalement, du fait de l'insuffisance de moyens financiers transférés aux communes, leur capacité à fournir et à gérer des services de base reste faible.

Le FEICOM (Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale) a été créé par la loi n° 74/23 du 05 décembre 1974 portant organisation communale au Cameroun et rendue opératoire par le décret d'application N°77/85 du 22 mars 1977. Il est placé sous la tutelle technique du ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MINATD) et sous la tutelle financière du ministère des finances (MINFI). Sa principale mission est d'accompagner les CTD dans le processus de développement en leur apportant notamment une assistance technique et financière: avances de trésorerie, financement des projets communaux et intercommunaux, centralisation et redistribution des centimes additionnels communaux, financement de la formation des élus et du personnel communal. Cet organisme apparaît donc comme un des instruments privilégiés du développement local au Cameroun.

Le FEICOM est organisé autour de six directions opérationnelles et dix agences régionales qui assurent le suivi de proximité auprès des collectivités. Le FEICOM a – depuis sa fondation – ainsi financé près de 2000 projets dans l'ensemble des 374 municipalités du pays à travers les ressources provenant de l'État ou des partenaires, démontrant ainsi une capacité d'absorption avérée.

Le FEICOM intervient en cohérence avec le document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) et avec les différentes stratégies sectorielles.

En mettant les collectivités territoriales urbaines décentralisées au centre de son approche d'intervention et d'exécution, le PRODESV s'inscrira pleinement dans le processus de décentralisation toujours en cours d'avancement.

Par ailleurs, dans le cadre des expériences développées par le programme « Safer Cities » avec ONU Habitat, le FEICOM a bénéficié d'une expertise relative à la prévention des conflits et la promotion de la paix. Le FEICOM pourra faire appel à toute expertise susceptible d'apporter un appui à une meilleure gestion de la prévention de conflits et la promotion de la paix. Les actions envisagées pourront faire l'objet d'une discussion plus approfondie une fois que les études en prélude au choix définitif des villes auront lieu; néanmoins, un certain nombre d'actions est déjà envisagé (cf. section 4.2).

Dans cet élan, le PRODESV va promouvoir des outils pour renforcer davantage les actions menées au profit des communes frontalières ou sinistrées sur le compte de la réserve spéciale issue de la répartition des impôts communaux soumis à péréquation.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Depuis la dernière crise en Centrafrique et les récentes attaques de Boko Haram le nombre d'immigrants au Cameroun est en nette augmentation: près de 400 000 personnes en 2016, dont une grande partie dans les régions du septentrion et de l'est, et plus de la moitié résidant en milieu urbain.

Parallèlement, on note des migrations substantielles entre différentes régions du pays, plus nombreuses que les migrations à l'intérieur d'une région.

Aux travailleurs migrants internes dans ces flux se rajoutent depuis quelque temps et notamment dans les régions du septentrion les déplacés internes qui migrent suite aux conflits (Boko Haram) et catastrophes naturelles (inondations) et dont le nombre a atteint plusieurs dizaines de milliers de personnes en 2016. On constate des mouvements croissants vers les villes. Les populations locales disent se sentir plus sécurisées dans les centres urbains face aux incursions et exactions de preneurs d'otages, coupeurs de route et voleurs de bétail.

A l'intérieur du Cameroun, les mouvements migratoires sont également importants et se dirigent surtout des campagnes vers les villes en croissance rapide et mal maîtrisée. En effet, l'incidence de la pauvreté en milieu rural (où vit environ 50% de la population du Cameroun) est très élevée: 57% contre 9% en milieu urbain (2014). Mais les villes d'accueil sont confrontées à la surcharge de leurs services et à l'émergence d'une multitude de crises sanitaires, environnementales et sociales. Mal maîtrisée, la migration urbaine compromet donc la fonction d'amélioration de développement humain des villes. A ce titre, le chômage, notamment des jeunes, constitue un des freins les plus importants. Beaucoup de jeunes sans emploi sont des vecteurs de la violence et de l'insécurité dans les villes où le climat social se dégrade. L'insécurité urbaine ne fait donc que s'exacerber avec l'afflux récent de réfugiés et de déplacés internes. Les autorités rapportent de plus en plus souvent des tensions entre autochtones et migrants. La pression sur les ressources foncières et en eau génère des conflits sociaux et le développement des ghettos ou des bidonvilles constituent des foyers potentiels pour la radicalisation islamiste et l'insécurité.

Les femmes et les personnes vulnérables sont les plus affectées par les contraintes liées à ces déplacements. A cet effet, le PRODESV devra accorder un intérêt spécifique à la gestion des questions de genre (voir aussi chapitre 3 « Questions transversales »). Il s'appuiera pour ce faire sur le DSCE et sur la politique nationale genre. Par ailleurs, dans ce contexte migratoire complexe, les villes camerounaises apparaissent aujourd'hui comme les actuels/futurs centres de convergence des tensions sociales susceptibles d'ébranler la stabilité sociale du pays. Les défis socioéconomiques, environnementaux et institutionnels y sont énormes et les réponses adéquates pressent. Il en résulte un besoin urgent de gestion de la croissance urbaine et d'encadrement d'un développement urbain plus durable.

Ces problèmes sont exacerbés par les effets du changement climatique. Le plan national d'adaptation aux changements climatiques montre en effet que, depuis 50 ans, le Cameroun a souffert une régression des précipitations depuis 1960 (-2.2% par décennie), une augmentation de la température moyenne annuelle (+0.7°C de 1960 à 2007) et une recrudescence des événements extrêmes dans tout le pays: sécheresses, surtout dans la zone agro-écologique soudano-sahélienne et les hautes savanes guinéennes, tempêtes plus fréquentes et plus violentes, inondations et glissements de terrain, coulées de boue, chutes de pierres, éboulements. D'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le changement climatique est la première cause de migration humaine dans le monde. Le développement urbain fait partie des secteurs thématiques identifiés par la contribution prévues déterminée au niveau national (CPDN, Accord de Paris) pour une évaluation particulière de la vulnérabilité climatique.

En conséquence, le PRODESV se concentrera sur des villes secondaires (villes entre 10 000 et 50 000 habitants) des régions de l'extrême-nord, du nord, de l'Adamaoua, de l'est et du sud. Ce choix se justifie comme suit:

- il s'agit de régions qui accueillent un grand nombre de réfugiés (en provenance de la RCA, du Nigéria et du Tchad), de déplacés internes et d'autres migrants avec des indicateurs socio-économiques faibles (30% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté dans le Septentrion), dont des taux de chômage élevés et les taux d'emplois vulnérables au-dessus de la moyenne nationale. Les cinq régions cible sont frontalières et par conséquent particulièrement susceptibles d'accueillir un nombre de migrants élevé,
- les mouvements migratoires témoignent clairement des flux prépondérants de populations vers les villes (des campagnes vers les villes mais aussi de ville en ville),
- la majorité des villes dans les cinq régions visées sont des villes secondaires. En plus, dans des régions d'intervention comme l'Est, le Sud et l'Adamaoua, le nombre de villes au-dessus de 20 000 habitants reste encore très limité d'où la nécessité de considérer aussi des villes entre 10 000 et 20 000 habitants en croissance rapide,
- de meilleures conditions de vie et opportunités économiques dans les villes secondaires retiendront les populations qui auront moins tendance à migrer vers les grandes villes, encore plus confrontées aux problèmes divers d'une urbanisation rapide et incontrôlée,
- appuyer l'émergence des villes secondaires en vue de promouvoir des centres de développement répond aux attentes d'un aménagement du territoire équilibré. On donnera une priorité aux villes avec un potentiel économique et ayant une politique d'employabilité des jeunes,
- en rapport avec les objectifs du projet, il faut noter que l'ensemble des régions d'intervention concentrent à elles seules les indicateurs les plus insatisfaisants en comparaison avec les autres régions. Le taux de chômage des jeunes (15-34) est le plus élevé dans ces 5 régions. Selon la même source, les jeunes de la même tranche d'âges auraient le niveau d'instruction le plus bas avec un bémol dans les régions de l'Est et du Sud. Les flux migratoires interrégionaux et transfrontaliers sont des facteurs de risque avérés dans les régions d'intervention,
- en ce qui concerne particulièrement la région du Sud, trois départements sur quatre sont adossés sur les frontières du Gabon, de la Guinée-Équatoriale et du Congo. Ces départements sont confrontés aux facteurs réels de migration, mais aussi aux facteurs de faible développement économique et surtout infrastructurels donc potentiellement exposés aux risques de déstabilisation. Les trois départements Dja et Lobo, l'Océan et la Vallée du Ntem attirent massivement des migrants.

Au-delà de la taille des villes, des critères indicatifs pour leur inclusion dans l'étendue de l'action sont présentés en annexe. D'autres critères, tels que leur taux de croissance, densité et/ou leur potentiel économique détermineront l'éligibilité de villes secondaires dans le cadre de cette action. Une liste de critères complète sera adoptée par l'équipe du PRODESV suite aux études de faisabilités qui seront menées au démarrage.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Insécurité générale et accessibilité des zones du projet (septentrion en particulier).	Moyen	Système de suivi-évaluation à distance pour permettre une remontée des informations depuis le terrain. Recours dans la mesure du possible à des ONG, bureaux d'études et entreprises locales.
Longueurs et retards dans le processus de réalisation des projets communaux.	Élevé	Mise à disposition du FEICOM et des villes, de: <ul style="list-style-type: none"> - consortium fort de consultants de long terme (appui à la coordination générale), - expert technique court-terme pour démarrage rapide du projet (phase présélection des projets communaux), - fonds spécial pour mesures d'urgence.
Conflits socio-culturels autour des projets communaux.	Élevé	Élaboration de critères d'éligibilité des projets communaux relatifs à la prise en compte des différentes couches de population (communautés hôtes, réfugiés, autres migrants, vulnérables, femmes, jeunes). Mesures rapides de médiation de conflit.
Mauvais entretien des infrastructures.	Élevé	Vérification du niveau d'engagement de la ville, structures de gestion et populations dans études de faisabilité et détaillées (critère d'éligibilité finale). Accompagnement fort par FEICOM et consultant de long terme lors de la mise en service. Mise en place du système de suivi post-investissement développé récemment par le FEICOM.
Populations les plus vulnérables ne sont pas (suffisamment) atteintes.	Moyen	Développement de critères d'éligibilité obligatoire concernant la composition des bénéficiaires/la prise en compte adéquate des couches vulnérables ainsi que leur accompagnement spécifique dans l'accès/l'utilisation. Elaboration d'une méthodologie d'identification et de ciblage des personnes particulièrement vulnérables.
<p>Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la stabilité politique nationale perdue, - le processus de décentralisation au Cameroun en cours se poursuit, - les stratégies d'intervention du FEICOM ne changent pas fondamentalement, - les villes secondaires ciblées sont gouvernées par des maires et conseils municipaux démocratiquement élus, - les villes secondaires ciblées disposent des ressources pour la bonne gestion et l'entretien des infrastructures créées. 		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

La coopération allemande accompagne la mise en œuvre de la décentralisation au Cameroun depuis 2008. Les régions centre, extrême-nord, ouest et est ainsi que plusieurs communes dans le Sud-Ouest constituent aujourd'hui les zones d'intervention.

A travers le « Programme de décentralisation FEICOM – villes moyennes, PDFVM I et II », la KfW finance des infrastructures sociales et économiques dans les villes moyennes des régions de l'extrême-nord, centre, ouest et sud-ouest du Cameroun tout en leur apportant un appui concernant leur sélection, réalisation, mise en service et entretien. Cette intervention contribue à ce que les communes mettent à disposition des populations des infrastructures et services de base en appliquant les procédures nationales et une approche participative.

Le montant du PDFVM s'élève jusqu'à 15 millions d'EUR sur la période 2014-2019. Jusqu'au présent 14 projets communaux ont été sélectionnés pour faire l'objet d'études de faisabilité en 2016. Il a été observé une certaine lenteur dans les processus au démarrage due en partie aux changements survenus au niveau national dans les procédures de passation des marchés et aux ressources humaines limitées au niveau du FEICOM. Différentes mesures ont été prises dans le cadre du PDFVM afin de réduire ces difficultés, par exemple l'intégration des nouvelles procédures dans l'actif organisationnel du FEICOM. Le PRODESV en tirera les leçons et en tiendra compte dans son montage.

Le PRODESV permettra aussi de capitaliser les acquis du PADDL (mis en œuvre par la GIZ) dans le domaine de la décentralisation.

Le PRODESV tiendra également compte des recommandations de l'étude réalisée dans le cadre du programme de prévention régionale de l'extrémisme violent (PPREV-UE).

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Le PRODESV interviendra dans des régions complémentaires au PDFVM et donnera priorité aux projets contribuant à l'amélioration de la capacité d'accueil des villes et de leur potentiel d'offrir des perspectives économiques à court et à moyen terme aux réfugiés, déplacés internes et autres migrants, ainsi qu'aux communautés hôtes. S'appuyant sur le FEICOM, les deux programmes pourront aisément construire et assurer leur complémentarité tout en insistant sur leurs spécificités.

Il est attendu que la présente action fasse l'objet d'un cofinancement conjoint de la part de la KfW, avec un apport mis à disposition par BMZ (ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement), bien que cet engagement n'ait pas pu être confirmé avant la fin de la phase de formulation objet du présent document d'action. Une mission d'évaluation de la KfW est prévue avant la fin de 2017, avec l'objectif d'aider à mieux définir l'action du PRODESV et à préparer le PAGODA avec l'UE.

Des complémentarités seront recherchées avec les opérations HIMO par le PNDP et le MINEPAT déjà en cours dans les régions du Septentrion sur financement C2D-AFD, PIN 11^e FED et Fonds fiduciaire d'urgence FFU (Fonds lancé par l'Union européenne à l'occasion du sommet de La Valette sur la migration, en 2015, pour contribuer au financement de la mise en œuvre du plan d'action établi dans ce sommet, notamment en ce qui concerne la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés de populations), mais aussi les autres projets mis en œuvre actuellement ou prochainement par les PTF dans ces trois régions, notamment ceux financés par le FFU en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique:

- programme de réponse à l'impact des mouvements de populations internes et externes à l'extrême nord (FFU, partenariat avec ONGs),
- projet de promotion de l'emploi et de renforcement de la résilience au nord Cameroun (FFU, coopération déléguée avec GIZ),
- projet d'investissement en appui au développement économique local dans l'extrême nord, favorisant l'emploi et l'insertion des jeunes (FFU, coopération déléguée avec l'AFD qui met les fonds à disposition du PNDP),
- projet de filets sociaux financé par la Banque mondiale, dont la phase pilote s'est déroulée dans l'Extrême Nord.

L'UE finance également le PNDP à hauteur de 30 000 000 EUR du PIN avec une délégation de la gestion de ces fonds à l'AFD. En travaillant sur les villes secondaires, le PRODESV interviendra de façon complémentaire au PNDP, qui concentre ses financements au milieu rural.

Après la clôture en septembre 2016 du programme d'appui à la décentralisation et au développement local (PADDL) accompagné par la GIZ, des complémentarités pourraient éventuellement se dégager avec le « Projet de promotion de l'emploi et de renforcement de la résilience dans les régions de l'extrême-nord, du nord et de l'Adamaoua » de la GIZ également financé par le FFU (avec co-financement du gouvernement allemand).

Dans le cadre du PIN 11^e FED du Cameroun, un appui au développement rural sera mis en œuvre à travers un contrat de réforme sectorielle. Des complémentarités méthodologiques, institutionnelles et fonctionnelles seront développées avec le PRODESV. D'autres programmes de l'UE, tels que ceux financés sur les lignes thématiques, les facilités eau-énergie, les programmes thématiques sur les organisations de la société civile et les autorités locales et les projets financés par le FFU, contribuent également à améliorer les conditions des villes moyennes. Enfin, la Banque européenne d'investissement (BEI) pourrait envisager aussi d'investir dans de projets d'infrastructures qui appuient le développement des villes moyennes.

La complémentarité avec les actions financées par d'autres organisations qui interviennent dans le même domaine (HCR, CAMWATER, CARE, ONU femmes, PAM, etc.) sera vérifiée dans le processus de présélection des projets communaux, ainsi que lors des études de faisabilité et études détaillées.

Des réunions de coordination sont tenues régulièrement par les bailleurs et les cellules de gestion des projets, permettant ainsi le partage d'expériences et d'information, et la conduite d'actions communes auprès des bénéficiaires pour générer un effet de levier.

Conformément aux principes de la déclaration de Paris, les PTF et le gouvernement se concertent régulièrement à travers le comité multipartenaires (CMP) et les groupes de travail sectoriels/thématiques pertinents qui en émanent, notamment « Développement rural, agriculture et changement climatique » et « société civile ». La concertation au niveau opérationnel est également assurée par les différentes structures compétentes du pays partenaire (PNDP, FEICOM, MINATD).

Outre qu'avec l'appui financier et technique du FEICOM et de ses agences régionales, les villes bénéficiaires du PRODESV devront justifier la complémentarité avec d'autres financements et interventions en cours dans leurs propositions de projets candidats au programme. Comme reflété dans le cadre logique, le déblocage de contreparties communales pour la réalisation desdits projets, témoignant leur engagement, est attendu et sera monitoré.

3.3 Questions transversales

Prise en compte du genre et des jeunes: à l'intérieur du Cameroun, les hommes migrent plus que les femmes. Dans les villes, la part des hommes, et notamment des jeunes hommes, parmi tous les migrants est plus élevée qu'en milieu rural. En revanche, une part importante voire une majorité des immigrants nigériens et centrafricains, réfugiés ou demandeurs d'asile, sont des femmes. Au niveau des communautés hôtes des migrants (réfugiés, déplacés internes, autres migrants), ce sont généralement les couches les plus vulnérables, à savoir les femmes, enfants et jeunes qui subissent le plus les effets des arrivées disproportionnées récentes de migrants. S'appuyant sur la politique nationale genre du Cameroun, l'action contribuera au progrès vers les objectifs du « Gender Action Plan 2016-2020 » de l'UE, et spécialement à la priorité thématique « Economic, Social and Cultural Rights - Economic and Social Empowerment », par la contribution à un développement urbain inclusif aussi pour les femmes.

Dans l'élaboration des critères d'éligibilité des projets communaux, les différents groupes sociaux, dont les plus vulnérables et leurs besoins spécifiques, seront pris en compte en fonction du type de projet communal et de la situation spécifique dans la ville. Le chômage des jeunes, l'absence de perspectives d'emploi et la pauvreté font partie des facteurs favorisant le risque de radicalisation des jeunes. L'approche HIMO privilégiée (si possible) dans le PRODESV pour l'implémentation des actions contribuera à combattre ce phénomène.

Prise en compte de la gouvernance locale: par les appuis aux collectivités décentralisées et gouvernées par des représentants élus démocratiquement dans l'exercice de leur mandat, l'action contribue à améliorer la gestion autonome des villes secondaires et à renforcer la gouvernance locale.

Prise en compte de l'environnement et du changement climatique: les infrastructures réalisées dans le domaine de l'assainissement et de l'évacuation des eaux pluviales notamment, auront directement ou indirectement des effets positifs sur l'environnement. En partie, elles contribueront aussi à l'adaptation aux changements climatiques en agissant contre ou en prévenant la dégradation de certaines infrastructures par des aléas climatiques. Les infrastructures seront planifiées de façon à limiter les risques climatiques en zone urbaine (écoulements, inondations, etc.) et dimensionnées de façon à ce que les structures soient à l'épreuve du climat. Le cadre de gestion environnementale et sociale élaboré dans le PDFVM pourra servir de référence pour évaluer et minimiser les impacts socio-environnementaux de certaines infrastructures. Dans le cadre des études préparatoires des projets d'infrastructure, les études d'impact environnemental sont systématiquement effectuées conformément à la loi-cadre camerounaise relative à l'environnement. Celles-ci donnent lieu à des plans d'actions qui sont, entre autres, liés à la gestion des risques climatiques.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

Ce programme s'inscrit dans le Programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les cibles des ODD n°11 (villes et communautés durables) et n°10 (inégalités réduites), mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des ODD n°1 (pas de pauvreté), n°6 (eau propre et assainissement), n°8 (travail décent et croissance économique) et n°5 (égalité entre sexes).

L'**objectif global** est de renforcer la stabilité régionale et une meilleure gestion des migrations au Cameroun.

L'**objectif spécifique** est de renforcer la capacité des villes secondaires pour faire face aux crises, accueillir de nouveaux arrivants et promouvoir le développement socio-économique communal inclusif dans le respect de l'environnement.

Les **résultats** (produits) escomptés sont les suivants:

Résultat/produit 1: des infrastructures publiques promouvant le développement socio-économique des villes secondaires sont construites, exploitées, entretenues de façon durable et utilisées par les populations des communautés hôtes et des migrants.

Résultat/produit 2: des emplois et des opportunités d'entrepreneuriat local sont créés en lien avec la construction, l'exploitation et l'utilisation des infrastructures réalisées dans des villes secondaires.

Résultat/produit 3: les compétences professionnelles des réfugiés, déplacés internes et autres migrants ainsi que de leurs communautés hôtes sont renforcées.

Résultat/produit 4: les capacités des administrations des villes secondaires pour gérer des infrastructures mises en place et gérer des crises et conflits urbains émergents sont renforcées.

Résultat/produit 5: les capacités du personnel du FEICOM pour accompagner activement tous les volets de la mise en œuvre du PRODESV, ainsi que d'autres projets similaires et plus généralement remplir son mandat, sont renforcées.

Cela n'implique pas d'engagement de la part du Cameroun, qui bénéficie de ce programme.

4.2 Principales activités

Afin d'atteindre ces résultats, les activités s'articuleront comme suit:

- **Réalisation de projets communaux d'infrastructures et mesures d'impact rapide**: issu d'un processus de planification participatif, le type d'infrastructure à réaliser sera déterminé et formulé par les administrations des villes secondaires dans un projet communal pour lequel une requête de financement sera adressée au FEICOM. A titre d'exemple, on peut citer des infrastructures liées aux énergies renouvelables, à l'assainissement urbain, à l'évacuation des eaux de pluie, à l'accès à l'eau potable, à la gestion des déchets solides, à l'amélioration et l'entretien de la voirie urbaine, à l'amélioration des bidonvilles et à l'amélioration des services publics de base ainsi que des infrastructures économiques collectives. Les infrastructures intégreront dans la mesure du possible la dimension « infrastructures vertes », notamment les ceintures vertes.
En dehors de ces projets communaux proposés par les villes et sélectionnés selon une procédure bien définie par le FEICOM avec l'appui de la KfW au début du PRODESV, un fonds spécial de mesures d'urgence permettra au PRODESV de financer – sur la base d'une requête rapide par les villes – des actions urgentes, d'impact rapide, mais d'une envergure moins importante que celles réalisées dans le cadre de la ligne financière pour les dits projets communaux.
- **Création d'emplois et d'opportunités d'entrepreneuriat local et amélioration des compétences professionnelles**: autant que possible, les travaux seront réalisés à travers une approche de haute intensité de main d'œuvre (HIMO) afin de promouvoir la création d'emplois locaux, des réfugiés, déplacés et autres migrants mais aussi pour les communautés hôtes. Pour cette raison il sera généralement fait appel à des PME locales. L'adjudication des contrats et des lots tiendra compte de cette exigence. Dans le cadre du contrôle des travaux, les PME seront étroitement accompagnées par les services compétents des villes, du FEICOM et du consultant de long terme (appui à la coordination générale). Les compétences techniques et managériales des PME et de leurs employés seront ainsi renforcées.

L'exploitation et l'entretien des infrastructures - sur ressources propres des communes - réalisées par le PRODESV, ainsi que la gestion des services urbains y relative, créera également des emplois. A titre d'exemple, la gestion de bornes fontaines décentralisées pour l'eau potable, la pré-collecte et le tri de déchets ainsi que le compostage, le nettoyage et l'entretien de caniveaux, l'entretien routier, la réparation d'éclairage urbain, la construction de chariots et d'autres outils de travail ainsi que la tenue d'un stand de marché constituent autant d'opportunités d'emploi en lien avec des infrastructures publiques urbaines.

Afin de permettre à la main d'œuvre locale, aux réfugiés, aux déplacés et aux autres migrants, d'accéder à ces opportunités, les projets communaux incluront donc des mesures d'accompagnement et de formations techniques et managériales ciblées, à organiser par les administrations urbaines en collaboration avec le FEICOM avec l'appui du consultant de long terme, ainsi que le cas échéant des petits équipements à financer dans le cadre du PRODESV. En fonction du caractère du projet communal, celui-ci pourra également comprendre des mesures de formations professionnelles en lien avec l'exploitation de l'infrastructure réalisée (p.ex. plomberie, électricité, soudure, génie civil etc.), en particulier à destination des jeunes. L'appui apporté dans le cadre du PRODESV aux villes à ce titre consistera en l'identification de formations existantes appropriées et en le financement des formations par le biais de bourses attribuées aux apprentis.

- **Appui-conseil / formation des administrations des villes et médiation des conflits:** au cours des différentes étapes d'identification, de réalisation, de mise en service et d'entretien des projets communaux d'infrastructures, différents appuis seront apportés aux administrations des villes bénéficiaires, à savoir:
 - accompagnement dans le processus de montage et de présélection des projets communaux,
 - renforcement de capacités en termes de planification, de passation de marchés et de gestion des finances publiques,
 - appui-conseil et assistance à la maîtrise d'ouvrage dans tout le processus de réalisation des projets communaux. Des cahiers de charges d'entretien afin de garantir une exploitation durable des infrastructures réalisées seront élaborés,
 - renforcement de capacités en termes de planification, de passation de marchés et de gestion des finances publiques.

Pour une gestion plus efficace des finances publiques, un accompagnement ciblé sur la bonne gestion financière des projets réalisés sera assuré par le FEICOM et le consultant de long terme. Les formations comprendront tous les éléments essentiels de la gestion des finances publiques tels que la budgétisation crédible et fondée sur les politiques nationales et locales; l'exhaustivité et la transparence dans la gestion des comptes; la prévisibilité et le contrôle de l'exécution du budget; la comptabilité, l'enregistrement d'informations et rapports financiers; la surveillance et vérification externes etc. Les compétences ainsi gagnées par les exécutifs des villes vont faciliter la gestion de projets similaires et, d'une façon générale, des finances des villes.

Par ailleurs, des fonds particuliers seront réservés pour permettre des apports financiers rapides aux villes, si des conflits émergent en lien avec les projets communaux ou, plus généralement, entre différents groupes de population urbaine. Des *mesures rapides de médiation de conflit* seront ainsi réalisées. Aussi, sensibilisation et formations sur la prévention et la réponse adéquate et durable des villes aux diverses crises qui les affectent

de plus en plus, notamment celles liées à la pression démographique et migratoire accélérée et au changement climatique.

En ce qui concerne spécifiquement la prévention de conflits et la promotion de la paix, le travail pourra se décliner comme suit: La première démarche consistera à déterminer/analyser les conflits existants et à définir la typologie de conflits et moyens de prévention y afférents, au regard de la transversalité des causes d'instabilité dans les régions d'intervention; La deuxième démarche définira les aspects opérationnels et structurels permettant de faire face aux conflits en tenant compte de la diversité économique, sociale et culturelle des villes pour mieux asseoir la paix sociale; La troisième démarche, en concertation avec les exécutifs communaux, sera de renforcer les capacités des villes à régler les différends par de moyens acceptables sur le plan interne, en faisant appel à un cercle d'acteurs des pouvoirs publics et de la société civile. En plus, les activités du PRODESV seront programmées en tentant d'appliquer le principe de l'innocuité (« Do-no-harm »).

- **Responsabilisation et renforcement des capacités du FEICOM:** au regard de son caractère pérenne en ce qui concerne le financement des collectivités territoriales, une attention particulière est accordée à la responsabilisation du FEICOM et de ses antennes régionales en termes de mise en œuvre, de gestion et d'accompagnement des activités dans le cadre du PRODESV. En fonction des besoins d'expertise spécifique dans ce Projet, naissant p.ex. des contextes sensibles et instables dans lequel il sera réalisé, des formations spécifiques et ponctuelles pourront également être dispensées au FEICOM. Il sera d'ailleurs attendu qu'à l'issue de ces formations, le FEICOM développe de nouveaux outils de gestion pour sa structure, tel que p.ex. un système de suivi à distance.

La KfW prévoit d'installer dans le cadre de ce volet un point focal permanent à Yaounde qui aura à sa charge le renforcement des capacités du FEICOM concernant la coordination, la gestion et le suivi-évaluation du Projet.

Le PRODESV développera une dimension liée à la promotion de l'intercommunalité. Il s'agira de créer des pôles de développement autour des communes à fort potentiel afin que les communes de la même zone à faibles revenus, bénéficient de la mutualisation des expertises et des avantages comparatifs.

4.3 Logique d'intervention

La logique d'intervention du PRODESV se structurera selon les différentes étapes de réalisation des projets communaux, à savoir:

- **L'identification des villes et le montage des projets communaux:** les villes éligibles dans le cadre de cette action seront responsables de la proposition des projets communaux. Le PRODESV lancera un appel à propositions à l'issue duquel les villes secondaires des cinq régions cible seront invitées à présenter les informations sur leur éligibilité, ainsi que des propositions de projets d'investissement.
- Les villes finalement retenues seront étroitement accompagnées dans ce processus par le FEICOM et le consultant de long terme (appui à la coordination générale) (cf. point 5.7) qui aura comme première tâche, ensemble avec l'équipe du projet et le FEICOM, de confirmer les choix de critères d'éligibilité pour les projets communaux (voir liste des critères indicatifs dans l'annexe « Caractérisation des zones d'intervention »).
- **La présélection des projets communaux:** sur la base des critères d'éligibilité, le FEICOM, appuyé par le consultant de long terme, présélectionne une première liste de projets communaux pour lesquels des études de faisabilité/détaillées seront effectuées.

- **La réalisation des études de faisabilité et des études détaillées:** elles seront réalisées par le FEICOM et le consultant de long terme, y compris le concept d'entretien. A ce titre, une liste de critères d'éligibilité supplémentaires à vérifier lors de l'étude de faisabilité, telles que par exemple la motivation avérée de la ville (« ownership »), sera d'avance établie par le FEICOM et ledit consultant.
- **La sélection définitive des projets communaux:** elle sera faite par le FEICOM en concertation avec le consultant de long terme sur la base des études de faisabilité/détaillées. Pour les projets sélectionnés, le FEICOM procédera à l'établissement des conventions de financement avec les villes. La répartition des fonds d'investissement entre les villes se fera tenant compte, entre autres, du nombre d'habitants ainsi que le nombre de réfugiés/déplacés/migrants des communes éligibles.
- **La réalisation et l'exécution des projets communaux sélectionnés:** cette étape comprendra aussi bien la passation des marchés, la construction, le suivi-contrôle, la mise en service/exploitation des infrastructures, que la mise en œuvre des volets d'accompagnement relatifs à leur construction et/ou leur exploitation/utilisation et entretien. Elle sera mise en œuvre sous la responsabilité des villes en tant que maître d'ouvrage avec l'appui étroit du FEICOM, de ses antennes régionales et du consultant de long terme.
- **La réalisation de mesures d'urgence et d'impact rapide à travers un fonds spécial:** il s'agit des actions relatives aux infrastructures publiques qui nécessitent et permettent une intervention plus rapide, moins complexe et moins coûteuse que les projets communaux (par ex. réparations urgentes, remplacement des ouvrages d'art après événements climatiques extrêmes etc.). Ces mesures peuvent être demandées par les villes et seront soumises à une procédure accélérée d'approbation et d'étude.

L'accompagnement des administrations des villes par le FEICOM et le consultant de long terme (appui à la coordination générale), ainsi que la responsabilisation et la formation du FEICOM assurée par ledit consultant, se réaliseront tout au long ou en parallèle à ce processus. En fonction de l'expertise du consultant de long terme, pour certaines formations spécifiques à destination du FEICOM et/ou des villes, une expertise externe pourrait également être sollicitée.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **72** mois à compter de la date de signature de chaque contrat, laquelle doit intervenir au plus tard le 31 décembre de l'année n + 1 (l'année n étant l'année au cours de laquelle l'engagement global a été adopté).

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Modalités de mise en œuvre pour une action en modalité projet

5.3.1 Gestion indirecte avec une agence d'un État membre de l'UE

La présente action sera mise en œuvre en gestion indirecte avec KfW conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323. Cette mise en œuvre implique la réalisation des résultats indiqués dans le point 4.1 de ce document d'action et permettra à KfW d'appuyer le FEICOM en assumant le risque fiduciaire de l'action. Ce mode de mise en œuvre se justifie par les résultats et l'expertise spécifique développée par KfW dans les domaines d'interventions mentionnés, notamment dans le cadre de son appui au FEICOM.

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes: conclusions de contrats et subventions, exécution des transactions financières, suivi des activités et des évaluations en plus de la coordination générale de l'action et des contrôles nécessaires.

5.4 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable, sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.5 Budget indicatif

Volets	Contribution UE (EUR)
5.3.1. – Gestion indirecte avec KfW	20 000 000
5.8 – Évaluation, 5.9 – Audit	couverts par une autre décision
Total	20 000 000

5.6 Structure organisationnelle et responsabilités

Le financement objet de la présente décision permettra à KfW d'appuyer le FEICOM afin d'atteindre les résultats et objectifs décrits au point 4.1.

Le FEICOM transfèrera les fonds du PRODESV aux villes secondaires bénéficiaires pour financer la réalisation des activités prévues. Par ailleurs, le FEICOM mettra en place une cellule de coordination et une équipe de personnel spécialisé à disposition du PRODESV. Le FEICOM mobilisera également ses agences régionales pour assurer un accompagnement efficace des villes dans le processus d'identification et de réalisation des projets communaux et un bon flux des informations entre les communes et la coordination du projet.

Au FEICOM, un manuel de suivi-évaluation a été élaboré et sert pour le suivi des indicateurs de performance de l'organisme en général. Un système de suivi-évaluation pour cette action sera développé sur la base des résultats de l'atelier de planification au début du projet par le

FEICOM en collaboration avec l'expert technique court terme et le consultant de long terme (appui à la coordination générale) conformément aux exigences du FEICOM, de l'UE et de la KfW.

Les **administrations des villes secondaires** mèneront le processus d'identification, de montage et de présélection des projets communaux à financer par le FEICOM. Elles assureront ensuite la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des projets communaux tout en étant appuyées par le FEICOM, ses antennes régionales et un consultant international long terme (appui à la coordination générale) en consortium avec un/plusieurs bureau/x d'études national/aux.

Le **consultant de long terme** assurera l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et pour certaines étapes, la réalisation de la maîtrise d'œuvre. Il appuiera le FEICOM dans l'administration des fonds. Il accompagnera sa responsabilisation et formation en vue d'une gestion efficace et d'une mise en œuvre aussi autonome que possible du PRODESV. Dans la première phase du PRODESV, le FEICOM sera appuyé par un expert technique court terme pour le démarrage rapide du Projet financé directement par la KfW/coopération allemande.

La passation des marchés pour la réalisation des projets communaux est de la responsabilité des administrations des villes en tant que maître d'ouvrage, appuyées par le FEICOM et le consultant de long terme (appui à la coordination générale). Ces derniers et la KfW veillent à la bonne utilisation des fonds.

Un **comité de pilotage** suivra de près les résultats afin de pouvoir en temps réel détecter les mesures éventuelles à prendre pour assurer l'efficacité et la performance. Dans ce comité de pilotage participeront notamment les responsables du FEICOM, les représentants des ministères de tutelle et des villes bénéficiaires, le consultant de long terme (appui à la coordination générale), la KfW, et des partenaires avec des logiques d'intervention similaires dans les régions visées par le PRODESV notamment la délégation de l'UE. L'équipe du projet préparera des rapports d'activités à l'attention du comité de pilotage et des partenaires.

5.7 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Les manuels d'exécution et manuels de procédures administratives, financières et comptables développés pour la mise en œuvre du PRODESV devront faire l'objet d'un avis de non objection de la KfW ainsi qu'éventuellement de l'UE.

Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

Le partenaire de mise en œuvre sera aussi responsable de la réalisation d'enquêtes spécifiques au début et à la fin du projet, afin de fournir notamment les valeurs initiales et finales pour les indicateurs sélectionnés (cf. cadre logique).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour

réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.8 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il ne sera pas procédé à une évaluation de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants.

La Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une évaluation pour des raisons dûment justifiées, soit de son propre chef soit à l'initiative du partenaire. La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 1 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Le financement de l'évaluation sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

5.9 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Le financement de l'audit sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

5.10 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.5 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CAON	Cellule d'appui à l'ordonnateur national
CMP	Comité multi partenaires
CTD	Collectivité territoriale décentralisée
DSCE	Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
DUE	Délégation de l'Union européenne
FED	Fonds européen de développement
FEICOM	Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale
FFU	Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MINATD	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
MINEPAT	Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire
MINFI	Ministère des finances
MINHDU	Ministère de l'habitat et du développement urbain
ON	Ordonnateur national
OSC	Organisation de la société civile
PAGoDA	Pillar Assessed Grant or Delegation Agreement
PADDL	Programme d'appui à la décentralisation et au développement local
PDFVM	Programme de décentralisation FEICOM – villes moyennes
PCD	Plan communal de développement
PIN	Programme indicatif national
PME	Petite et moyenne entreprise
PNDP	Programme national de développement participatif
PRODESV	Programme de développement économique et social des villes secondaires exposées à des facteurs d'instabilité
PTF	Partenaires techniques et financiers
STD	Service technique déconcentré
UE	Union européenne

APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	Renforcer la stabilité régionale et une meilleure gestion des migrations	<p>Incidence de la pauvreté dans les zones d'intervention du PRODESV [** (EURF II N1)].</p> <p>Stabilité politique et absence de violence / terrorisme</p>	<p>À déterminer au démarrage du projet</p> <p>-1.0 (2015)</p>	<p>Diminution de 10 pts</p> <p>À déterminer au démarrage du projet</p>	<p>- Enquêtes SMART (tous les ans) et MIC (tous les 3 ans)</p> <p>- INS/BUCREP, 2013 (pauvreté)</p> <p>Indicateurs de gouvernance mondiaux - Banque mondiale</p>	

Objectif spécifique: Effet direct	<p>OS: Renforcer la capacité des villes secondaires pour faire face aux crises, accueillir de nouveaux arrivants et promouvoir le développement socio-économique communal dans le respect de l'environnement.</p>	<p>IOS1.1 Nombre d'emplois créés dans les villes secondaires bénéficiaires de l'action (désagrégés par âge, sexe et secteur).</p> <p>IOS1.2 Nombre de réfugiés et de déplacés internes ayant accès aux services de base dans les villes secondaires bénéficiaires de l'action (désagrégés par âge et sexe).</p> <p>IOS1.3 Nombre et type d'outils des villes secondaires pour faire face aux crises et accueillir de nouveaux arrivants développés et implémentés</p>	<p>À déterminer au démarrage du projet</p>	<p>À déterminer au démarrage du projet</p>	<p>- Enquêtes spécifiques au début et à la fin du projet - Monographies des communes</p>	<p>Les capacités opérationnelles des différentes parties prenantes sont renforcées afin de leur permettre de remplir leurs missions.</p>
Résultats	<p>P1: Des infrastructures publiques promouvant le développement socio-économique des villes secondaires sont construites, exploitées, entretenues de façon durable et utilisées par les populations des communautés hôtes et des migrants.</p>	<p>IP1.1 Nombre d'infrastructures socio-économiques (par type) réalisées/réhabilitées</p> <p>IP1.2 Nombre de bénéficiaires/utilisateurs des infrastructures à la fin du projet (en désagrégeant la part des réfugiés, déplacés internes et d'autres migrants, le sexe et l'âge).</p> <p>IP1.3 Nombre d'infrastructures réalisées ayant bénéficié d'une approche environnementale ou de réduction des risques.</p>	<p>À déterminer au démarrage du projet</p>	<p>À déterminer au démarrage du projet</p>	<p>Plan d'actions et rapports d'activités du projet</p>	
	<p>P2: Des emplois et des opportunités d'entrepreneuriat local sont créés en lien avec la construction, l'exploitation et l'utilisation des infrastructures réalisées dans des villes</p>	<p>IP2.1 Nombre d'emplois locaux créés par la réalisation des infrastructures et des volets d'accompagnement (désagrégés par sexe et par âge et par phase de réalisation: construction, exploitation, utilisation).</p>	<p>À déterminer au démarrage du projet</p>	<p>À déterminer au démarrage du projet</p>	<p>Plan d'actions et rapports d'activités du projet</p>	

secondaires.	IP2.2 Nombre de PME/microentreprises créées/promus en lien avec la réalisation et/ou mise en service des infrastructures réalisées.				
P3: Les compétences professionnelles des réfugiés, déplacés internes et autres migrants ainsi que de leurs communautés hôtes sont renforcées.	IP3.1 Niveau de connaissances des personnes qui ont participé à des formations organisées dans le cadre des projets communaux (désagrégés par sexe, âge, statut migratoire)** (EURF ind 28 N2).	À déterminer au démarrage du projet	À déterminer au démarrage du projet	Enquêtes spécifiques à la fin du projet	
P4: Les capacités des administrations des villes secondaires pour gérer des infrastructures mises en place et gérer des crises et conflits urbains émergents sont renforcées.	<p>IP4.1 Pourcentage des infrastructures financées qui à la fin du projet sont mises en service et exploitées selon le concept d'entretien défini.</p> <p>IP4.2 Part des villes bénéficiaires ayant débloqué une contrepartie communale pour la réalisation de leur projet communal.</p> <p>IP4.3 Part des villes bénéficiaires qui à la fin du projet ont identifié et/ou inscrit dans leur budget communal d'autres projets communaux similaires.</p> <p>IP4.4 Nombre d'actions adéquates prises par les administrations des villes au cours de la durée du projet afin de remédier aux effets des différentes crises qui l'affectent.</p>	À déterminer au démarrage du projet	À déterminer au démarrage du projet	Plan d'actions et rapports d'activités du projet	
P5: Les capacités du personnel du FEICOM pour accompagner activement tous les volets de la mise en œuvre	<p>IP5.1 Nombre d'initiatives et/ou d'outils de gestion du projet développés et implémentés.</p> <p>IP5.2 Niveau de connaissances du</p>	À déterminer au démarrage	À déterminer au démarrage	- Plan d'actions et rapports d'activités du	

	du projet de de futurs projets similaires sont renforcées.	personnel FEICOM sur la gestion de projets. IP5.3 Nombre de missions d'appui-conseil du FEICOM et de ces antennes effectuées auprès des villes bénéficiaires.	e du projet	e du projet	projet - Enquêtes spécifiques au début et à la fin du projet
--	--	---	-------------	-------------	---

** Indicateurs provenant du document de programmation PIN 11^e FED du Cameroun*

*** Indicateurs provenant du cadre de résultats de l'UE (EU Results Framework)*